ESSACHESS

Journal for Communication Studies

Vol. 17 N° 1(35)/2025

Publication *ESSACHESS*
ESSACHESS – Journal for Communication Studies
Réalisation couverture : Rédaction Essachess
Illustration couverture : Rédaction Essachess
© *ESSACHESS*
eISSN 1775-352X

Justice, Communication and Media Uses (II)

Guest editors

Mihaela-Alexandra TUDOR, Full Professor, PhD, CORHIS UR7400,
Université de Montpellier Paul Valéry, FRANCE

Mohamed BENDAHAN, Full Professor, PhD,
Université Mohammed V de Rabat, MOROCCO

Dossier / 5

Karim ABDELHAK, Khadija RHOULAMI

La médiatisation de la réforme de la Moudawana : Vers une révision de la pratique judiciaire en matière du droit de la famille au Maroc / 7

Safae LAABOUDI, Nadia LARHRISSI
La transformation numérique de la justice au Maroc : vers une administration judiciaire communicante / 27

Cédric HOUNNOU
Régulation des médias sociaux en France. Le cadre juridique à l'épreuve des usages médiatiques / 49

Ihssane NECHOUANI, Salma HOUSNI, Mustapha MACHRAFI
Promoting Social Justice in Education: The Role of Results-Based Management and Social Media / 65

Nadia MOUMEN
La sociabilité hybride : Une nouvelle donne dans le rapport entre médias et vérité judiciaire / 81

Mónika ANDOK
Interactions between the Practices of the „Third Estate" and the „Fourth Estate" from the Perspective of the Media Research History through the Work of Walter Lippmann / 105

Abdelhakim AMMADI
De l'usage de l'humour dans les (multi)médias marocains contre la désinformation réfractaire aux mesures barrières en temps de crise sanitaire / 127

Nadia CHAFIQ
Les étudiants face à la désinformation en ligne : de la censure à l'éducation aux médias / 145

Abdelaziz HANNOUN, Nadia CHAFIQ, Mohammed RAJI
Perceptions des journalistes vs des médecins sur les sujets de santé dans les médias traditionnels au Maroc / 169

Varia / 191

Séraphin ALAVA, María Ávila BRAVO-VILLASANTE
The Misogynistic Machosphere: A Transdisciplinary Study of Antifeminist and Masculinist Discourses Online / 193

Research Note / 215

Anamaria FILIMON-BENEA
Le rôle des médias sociaux dans la médiatisation de la justice en Roumanie / 217

Dossier

ESSACHESS – Journal for Communication Studies

La médiatisation de la réforme de la Moudawana : Vers une révision de la pratique judiciaire en matière du droit de la famille au Maroc

ESSACHESS –
Journal for Communication Studies
Volume 18 Issue 1(35), p. 7-26
© The Author(s) 2025
Reprints and Permission:
© ESSACHESS
https://www.essachess.com/
DOI: 10.21409/essachess.1775-352x

Cite : ABDELHAK, K., & RHOULAMI, K. (2025). La médiatisation de la réforme de la Moudawana : Vers une révision de la pratique judiciaire en matière du droit de la famille au Maroc . *ESSACHESS*. 18(35): 7-26. https://doi.org/10.21409/E327-6S03

Karim ABDELHAK
Doctorant, Université Mohammed V de Rabat, MAROC
e-mail : karim.abdelhak@um5r.ac.ma

Khadija RHOULAMI
Professeure des universités, Université Mohammed V de Rabat, MAROC
e-mail : k.rhoulami@um5r.ac.ma

Résumé : Le présent article examine le rôle particulier des organisations de la société civile marocaine dans la formation de l'opinion publique à travers les médias sociaux autour de la réforme de remaniement du Code de la famille marocain. Nous avons cherché à explorer l'évolution de la Moudawana lors des 50 dernières années au prisme de variables telles que l'environnement médiatique, le tissu associatif, le pouvoir judiciaire, la médiasphère et la place du modèle de communication. Notre recherche révèle que l'interaction médiatique actuelle entre ces différentes unités affecte la pratique judiciaire en lien avec le droit de la famille pour les prochaines décennies au Maroc.

Article received on April 16, 2024. Article accepted on November 25, 2024.
Conflict of Interest: The author(s) declare(s) no conflict of interest.

Mots-clés : Code de la famille, société civile, opinion publique, médias sociaux, pouvoir judiciaire

Mediatization of the Moudawana Reform: Towards a Revision of Judicial Practice in Family Law in Morocco

Abstract: This article examines the role of Moroccan civil society organizations in shaping public opinion through social media around the reform of the Moroccan Family Code. We sought to explore the evolution of the Moudawana over the last 50 years through the prism of variables such as the media environment, the associative fabric, the judiciary, the media sphere, and the communication model. Our research reveals that the current media interaction between these different units will impact judicial practice to family law in Morocco over the coming decades.

Keywords: Family Code, civil society, public opinion, social media, judiciary

Introduction

Un amendement législatif est une procédure courante dans de nombreux systèmes juridiques dans le monde où les lois doivent régulièrement être mises à jour pour refléter les besoins de la société, les évolutions politiques ou les incohérences judiciaires. En 2004, la refonte du nouveau Code marocain de la famille est apparue comme un événement majeur annonçant une transformation profonde qui a cherché à institutionnaliser l'égalité des sexes et à renforcer les droits des femmes dans le cadre familial (Virkama, 2009).

Le 10 octobre 2004 et sous le regard attentif de la communauté internationale, le roi Mohammed VI a ratifié une réforme législative d'une ampleur considérable, scellant de ce fait un cap décisif vers la modernité. La réforme de l'époque a été saluée pour ses efforts visant à accorder plus de droits aux femmes marocaines. Dans ce cadre, il a notamment été souligné la possibilité de demander le divorce dans certaines situations au lieu de dépendre uniquement de la bonne volonté du mari. En outre, l'âge minimum du mariage a été porté à 18 ans pour les deux sexes (Sultan et Nazneen, 2014).

Communément, les amendements législatifs peuvent être mineurs, apportant des ajustements précis à une loi existante, ou majeurs, impliquant des réformes substantielles à la législation. Ils peuvent également être controversés en suscitant des débats approfondis au sein de la société et des institutions gouvernementales (Mathieu et Verpeaux, 2006). En effet, alors que la réforme de la Moudawana rencontrait un large consensus en 2004, elle avait simultanément polarisé une partie des acteurs associatifs soulignant que la mouture juridique de l'époque ne va pas assez loin dans la protection des droits de l'enfant et de la femme (Sadiqi, 2017). À juste titre, et après vingt ans qu'elle soit entrée en vigueur, nombreux sont les écueils qui sont apparus lors de sa mise en œuvre judiciaire. Cette situation a nécessité un appel à une nouvelle

réforme pour répondre aux besoins et aux évolutions qu'a connues la société marocaine pendant ces deux dernières décennies.

La relation entre les médias et les organisations de la société civile est tout aussi ancienne que complexe. Ces derniers attirent de plus en plus l'attention et leur rôle est aujourd'hui déterminant dans n'importe quelle question ou réforme sociale. Dans une démocratie qui s'appuie sur l'opinion publique pour élaborer les politiques, le rôle des associations s'affirme de telle manière qu'elles sont capables de produire des messages qui représentent la volonté populaire (Tjahja et al., 2021). De même, les militants forment souvent des coalitions avec diverses organisations civiques afin de contribuer de diverses manières à leur travail pour faire le plaidoyer des droits. Les médias traditionnels comme la télévision et la presse écrite ont historiquement influencé l'opinion publique, mais les médias sociaux ont réussi à changer la donne. Leur essor a permis de diversifier l'audience, permettant d'atteindre une population hétéroclite et avide de recourir à de nouveaux outils pour s'exprimer. À une époque où les plateformes sont nombreuses, les messages doivent se démarquer pour attirer l'attention et susciter l'engagement civique.

En ligne avec la médiatisation intense de la révision du Code de la famille au Maroc, nous examinons le rôle des organisations de la société civile dans la formation de l'opinion publique à travers les médias sociaux. Ce faisant, cette étude cherche à évaluer l'influence potentielle des associations marocaines sur le pouvoir judiciaire. Dans ce contexte social, celui-ci consiste en une instance nationale composée du ministère de la Justice, du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire et de la présidence du ministère public. Cette instance tripartite a été chargée par le roi de recueillir les avis des organisations non gouvernementales (ONG) ainsi que d'autres acteurs publics impliqués dans ce chantier. Plus précisément, l'article tente de répondre à trois questions : (i) Comment la société civile a-t-elle pu influencer l'opinion publique dans le cadre des amendements envisagés du Code du statut personnel ? (ii) Les médias sociaux sont-ils devenus l'émanation de l'expression de la volonté populaire au Maroc ? (iii) Les médias sociaux et la société civile ont-ils eu une influence significative sur les décisions judiciaires et gouvernementales lors des débats concernant la réforme du Code de la famille ? Compte tenu du fait que la réforme est toujours en cours, nous avons mené une étude exploratoire construite sur un corpus d'articles émanant de la société civile (ONG notamment) et publiés sur les médias sociaux afin d'examiner la capacité de cet acteur à influer sur le pouvoir judiciaire et l'opinion publique. Simultanément, nous avons mené cette analyse à la lumière des principaux développements qu'a connus la Moudawana depuis l'indépendance du pays. Cela nous a permis de mettre en exergue le rôle des médias sociaux dans la formation de l'opinion publique marocaine et de comprendre la dynamique médiatique actuelle en lien avec le changement du droit familial marocain. Nous avons ensuite modélisé la médiatisation de la réforme en nous appuyant sur le modèle de communication de Westley et MacLean, puisqu'il considère à la fois l'enjeu des logiques médiatiques et l'impact des médias dans la construction de la nouvelle réalité du droit familial.

Dans ce qui suit, nous présenterons un aperçu des 50 ans d'histoire qui s'attarde sur les différents amendements qu'a connus le code du statut personnel marocain en insistant sur le rôle joué par la société civile dans ces différentes modifications. Ensuite, vu le rôle de plus en plus important qu'ont pris les nouvelles technologies de l'information et de la communication dans la formation de l'opinion publique, nous nous pencherons sur une sélection d'articles qui traitent de l'influence accrue des médias sociaux sur la population marocaine en distinguant les notions de réseaux sociaux et de médias sociaux dans ce processus de la formation des idées. Nous prendrons également en compte les articles qui traitent de la mission de la société civile et de son rôle mobilisateur à la fois auprès des pouvoirs publics et des citoyens en faisant valoir sa fonction de plaidoyer pour la promotion des droits. Cette sélection est basée sur les principaux sujets abordés au sein de la médiatisation de la réforme.

Enfin, ce cadre nous permet de clarifier l'impact de la société civile sur l'opinion publique et le pouvoir judiciaire à partir de la manière dont les différentes associations marocaines recourent aux médias sociaux pour capter et mobiliser en ligne les citoyens lors du lancement officiel de la campagne de réforme le 1er mars 2024 au sein des plateformes digitales. Il nous permet aussi de confronter les notions mobilisées dans le corpus d'articles avec les questions de recherche à partir de l'identification de la logique des interactions actuelles entre les différents protagonistes de la réforme en recourant au modèle communicationnel de Westley et MacLean pour aboutir à une analyse interprétative de l'évolution qu'a prise la médiatisation. L'enjeu consiste à constater éventuellement les décisions de l'instance judiciaire nationale concernant les amendements qui seront retenus avant la promulgation et la publication de la nouvelle Moudawana.

1. La médiatisation de la réforme de la Moudawana : contexte théorique et enjeux empiriques

Analyser les enjeux de la médiatisation, surtout dans un contexte de réforme législative tel que la Moudawana, est essentiel pour explorer ses liens avec les processus de l'hypermodernité (mondialisation, démocratisation, libéralisation, évolution des droits, etc.), qui ont des conséquences non négligeables sur le plan sociétal. Les médias, vus comme une extension de l'homme, redéfinissent les temporalités et les espaces (Tudor et Bratosin, 2020). En effet, ils transforment notre manière de percevoir le monde et ne se contentent pas seulement de représenter la réalité, mais cherchent en même temps à la reconfigurer. Cette réflexion est au cœur des analyses récentes sur les technologies, les réseaux sociaux et même la conscience collective. Friedrich Krotz (2009) quant à lui définit la médiatisation comme un processus qui s'étale sur le long terme, étroitement lié à d'autres mécanismes tels que la mondialisation ou la démocratisation, reconnaissant que le terme lui-même, par sa structure, implique un changement historique. Assurément, les théories et cadres classiques des études médiatiques mettent l'accent sur la polarisation simpliste entre médias « traditionnels » et « modernes ». Par conséquent, la complexité des mutations

sociales d'aujourd'hui nécessite de dépasser cette polarisation élémentaire en raison des dynamiques contemporaines qui vont au-delà des schémas médiatiques classiques. Ces derniers ont justement pris de plus en plus de recul face à la montée en puissance des médias modernes qui se sont accaparés les débats publics autour de plusieurs sujets d'actualité. Dans cette optique, David Kirkpatrick (2010) propose une perspective intéressante de l'impact des médias sociaux (notamment Facebook) sur la médiatisation de l'actualité, la formation de l'opinion publique et la démocratisation de l'information. À cet égard, Facebook n'est plus perçu comme un réseau social élémentaire pour le partage et la diffusion de contenus, mais est devenu un acteur majeur de la manière dont les informations sont dorénavant relayées, interprétées et appropriées par des millions de personnes dans le monde. En conséquence**,** les médias sociaux, par leur capacité à faire interagir et à amplifier des données factuelles sur les plateformes numériques, jouent désormais un rôle clé dans la promotion de questions en lien avec les droits de l'homme ou des causes spécifiques relatives à la justice sociale et aux luttes contre les discriminations. Ainsi, notre analyse de la médiatisation révèle pertinemment comment des enjeux cruciaux peuvent être perçus, discutés et intégrés à travers le prisme des moyens de communication modernes, ce qui se révèle particulièrement adéquat lorsqu'on observe l'évolution qu'a connue la médiatisation actuelle de la réforme de la Moudawana, et qui a donné un rôle primordial aux médias sociaux pour mobiliser le débat public autour de la réforme.

1.1. *Développement de la société civile marocaine et début des réformes initiales*

Durant la période allant de 1958 à 2004, le pays a vu naître une société civile dynamique, capable d'influencer les politiques et les orientations gouvernementales. L'ascension du roi Mohammed VI en 1999 marquait un tournant dans la trajectoire juridique et politique du pays, puisque de nouvelles aspirations ont émergé, suggérant le potentiel d'une évolution substantielle au sein du code du statut personnel, en particulier dans la reconnaissance du rôle des femmes et une protection accrue des droits de l'enfant.

En 1958, le droit de la famille a été codifié dans un document unique connu sous le nom de Moudawana. Dans ce cadre juridique bien déterminé, la version de l'époque s'est établie sur des idéaux patriarcaux. De cette façon, le mariage a été légalisé à l'âge de quinze ans pour les filles et de dix-huit ans pour les garçons, les pères ont été autorisés à arranger le mariage de leurs enfants et des pratiques telles que la polygamie et la répudiation ont été institutionnalisées (Murgue, 2011). En tant que document conservateur fondé sur les traditions coutumières et religieuses, la Moudawana de l'époque était considérée comme un code immuable et inaliénable.

Dès le début des années 1990, les organisations de la société civile ont pris une nouvelle direction, alignant leurs efforts pour une lutte plus large en faveur des droits de l'homme (Sater, 2007). En mars 1992, l'Union de l'Action Féminine (UAF) a lancé une campagne qui a recueilli un million de signatures en faveur de la réforme de la Moudawana de 1958. C'est ainsi qu'en 1993, le roi Hassan II a accepté la réforme du

Code de la famille par décret royal (Dahir) à travers une refonte législative qui a introduit plusieurs amendements visant à renforcer les droits des femmes au sein de la cellule familiale. En ce sens, les épouses ont obtenu la possibilité d'obtenir la garde de leurs enfants après le divorce, les mariages forcés ont été abolis et des mesures ont été mises en œuvre pour restreindre la pratique de la polygamie et de la répudiation, ce qui a nécessité au préalable l'approbation d'un juge de la famille. Dans cet ordre, le processus de réforme lui-même a marqué un progrès significatif vers l'autonomisation de la société civile marocaine, démontrant son influence accrue sur les décisions gouvernementales (Sater, 2007).

En 1999, un plan du gouvernement nommé Projet Plan d'Action National pour l'Intégration de la Femme au Développement s'est éloigné fortement des traditions et des coutumes marocaines en proposant une réforme profonde de la Moudawana qui répondra aux exigences de la modernité. En outre, les organisations féministes comme la Ligue Démocratique pour les Droits de la Femme (LDDF) et les défenseurs des Droits de l'Homme rejoignirent le mouvement. Ce groupe de réformateurs légitimise son action en s'appuyant sur les diverses chartes des Nations Unies signées par le Maroc, telles que la Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (1979) et la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (1989) (Murgue, 2011). En 2001, le roi Mohammed VI reçut les représentantes de nombreuses associations, à la suite de quoi il établit une commission de consultation de la société civile. Le monarque accepta la réforme de la Moudawana de 1993, qui fut présentée et promulguée comme nouvelle loi portant le code du statut personnel lors de l'ouverture de la session parlementaire d'octobre 2004.

Cette nouvelle mouture juridique a concrétisé plusieurs progrès législatifs importants : l'âge minimum légal du mariage pour les filles a été relevé de quinze à dix-huit ans, les responsabilités matrimoniales ont été partagées entre les époux, la polygamie était désormais soumise à des conditions draconiennes et la répudiation requiert dorénavant une supervision judiciaire et n'est plus exclusivement de l'autorité des adouls (notaires religieux) (Mounir, 2005). Toutefois, des questions de fond telles que la polygamie et l'héritage restaient toujours en suspens. Ainsi, des inégalités fondées sur le sexe persistaient dans le droit testamentaire et successoral, de même que la réforme n'indiquait pas une interdiction définitive de la polygamie, contrairement à la situation qui s'est opérée dans d'autres pays du Maghreb comme en Tunisie, par exemple.

Les efforts visant à réformer le système juridique et à mettre en œuvre efficacement la Moudawana de 2004 de l'époque se sont heurtés à plusieurs écueils importants. En effet, changer les attitudes des juges de la famille constituait un défi de taille. Ainsi, beaucoup de ces magistrats maintenaient des points de vue conservateurs stipulant que le nouveau code était trop libéral et s'éloignait des traditions (Murgue, 2011). De la sorte, malgré l'établissement de l'âge légal du mariage pour les filles à dix-huit ans, les juges de la famille ont approuvé plus de 85

% des demandes de mariage précoce en 2007, illustrant ainsi une résistance au changement. Initialement, l'introduction de la nouvelle Moudawana avait un impact dissuasif, mais il était rapidement apparu que des exemptions pouvaient être obtenues facilement, ce qui a sapé les objectifs initiaux de la réforme.

Entre 2006 et 2007, la Ligue Démocratique pour les Droits des Femmes (LDDF) a rapporté une augmentation de 50 % des cas de mariages précoces, en particulier dans les zones rurales (Murgue, 2011). Ces dérogations ont englobé également des questions telles que la polygamie, la tutelle des enfants et le divorce. Bien que la promulgation d'un nouveau code ait été considérée comme un progrès pour l'époque, il était impératif qu'elle soit accompagnée d'efforts concertés en termes de communication pour remettre en question les coutumes et les normes sociales préétablies.

La correspondance adressée par le roi Mohammed VI au chef du gouvernement après le discours du trône en 2022 soulignait la nécessité urgente de remédier aux lacunes révélées après vingt années d'application judiciaire de la Moudawana de 2004. La Lettre Royale précisait que la révision du Code serait réalisée en collaboration avec toutes les parties concernées, en privilégiant une approche basée sur la consultation et le dialogue (LeBrief, 2023). Ainsi, la révision devrait préserver les principes fondamentaux initiaux liés aux valeurs de justice et d'égalité tels qu'ils sont promus par la religion musulmane, ainsi que les principes universels énoncés dans les conventions internationales auxquelles le Maroc a adhéré.

Ce processus a été initié début octobre 2023 par la création d'une Instance Nationale[1] chargée de suivre cette entreprise de réforme, reconnaissant ainsi l'importance cruciale des aspects judiciaires dans cette démarche. L'Instance, qui est composée du ministre de la justice, du président du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire et du président du ministère public, a pour objectif d'appliquer une approche conforme à la méthodologie préconisée dans la lettre royale. Elle offre également la possibilité aux organisations de la société civile ainsi qu'à divers acteurs publics de présenter leurs suggestions et points de vue concernant cette réforme (le360, 2023).

En plus des audiences organisées lors des dernières semaines, au cours desquelles cette Autorité a travaillé en collaboration avec des associations et des groupes de la société civile spécialisés dans les questions liées aux femmes, à la famille et aux enfants, elle a aussi achevé bon nombre d'entretiens visant à recueillir plusieurs propositions du réseau associatif national. Toutes ces suggestions, recommandations et études soumises lors des consultations publiques seront minutieusement examinées

[1] Cette instance est composée de membres des pouvoirs exécutif et judiciaire du Royaume. Elle a pour mission d'examiner les visions qui lui ont été présentées et d'élaborer des propositions conformes aux attentes du Roi Mohammed VI et aux aspirations des citoyens Marocains.

par cette autorité judiciaire et aboutiront à un ensemble de décisions qui seront intégrées à la version finale de cette nouvelle Moudawana.

1.2. *Environnement médiatique marocain*

Les médias au Maroc reflètent une diversité croissante dans un paysage médiatique en perpétuelle évolution, marqué par une combinaison d'influences traditionnelles et modernes. Le pays abrite une variété de plateformes, allant des canaux traditionnels tels que la presse écrite, la radio et la télévision aux médias numériques. L'émergence de ces derniers a considérablement transformé la manière dont les Marocains accèdent à l'information et interagissent avec elle (Azizi, 2019). Les plateformes en ligne offrent un espace pour exprimer des opinions, partager des nouvelles et participer à des discussions. Cela a permis aux citoyens de jouer un rôle actif dans la discussion des questions d'actualité. Dans notre étude, on va se focaliser sur la catégorie la plus prisée actuellement dans le cadre des débats en lien avec la réforme de la Moudawana : les médias numériques incarnés par les médias sociaux.

Comme dans d'autres pays arabes, les médias sociaux au Maroc sont largement adoptés par toutes catégories d'âges et ont évolué pour devenir une plateforme privilégiée pour la diffusion d'informations et même pour sensibiliser le public. Le pays accepte et préfère même recourir à ces médias pour l'expression personnelle tant que les contenus restent non violents et dépourvus de messages incitant à la haine ou à la discorde (Kole et Gansinger, 2021).

La population marocaine garde un taux élevé d'utilisation des médias sociaux. Selon le rapport annuel 2019 de Hootsuite, l'usage d'internet a continué d'augmenter entre 2018 et 2019, dépassant la moyenne mondiale de 59 %. En 2018, 79 % des personnes âgées de 16 à 64 ans étaient actives sur Facebook, 60 % sur YouTube, 45 % sur Instagram et 43 % utilisant Facebook Messenger (Kole et Gansinger, 2021). Ce rapport nous offre l'opportunité de comparer la situation entre 2018 et 2019, ce qui nous permet d'observer une progression constante du taux d'utilisation des plateformes numériques chez les Marocains, confirmant de ce fait une évolution plutôt qu'une situation isolée. Dès lors, ces données demeurent essentielles pour analyser les tendances à long terme, comprendre l'essor du digital au Maroc, et montrent que dès 2019, les médias sociaux avaient un rôle structurant dans les habitudes de consommation et de communication de la population. À juste titre, de nombreux événements politiques dans le pays ont été déclenchés par l'activisme sur les médias sociaux, reconnu comme le moyen le plus efficace pour partager les idées et les points de vue et dont le but est d'attirer clairement l'attention du gouvernement vers certaines thématiques. C'est ainsi que le mouvement du 20 février en 2011 a vu une implication active des jeunes au sein des plateformes numériques afin de fournir des mises à jour en temps réel sur le déroulement des événements et faisait valoir en même temps les revendications du public (Kole et Gansinger, 2021).

Les médias sociaux se présentent aujourd'hui comme des plateformes interactives en ligne favorisant l'échange instantané d'informations entre les utilisateurs. Cette conception englobe diverses plateformes telles que Facebook, YouTube, X, LinkedIn,

Instagram, et bien d'autres, qui facilitent ce flux dynamique d'échanges. D'ailleurs, les termes « médias sociaux » et « réseaux sociaux » sont fréquemment confondus. Les médias sociaux englobent une gamme variée d'outils et d'applications Web permettant de créer, partager et échanger du contenu, comme les blogs, vidéos et podcasts. À l'inverse, les réseaux sociaux sont une catégorie spécifique de médias sociaux, axés sur la création de communautés et les interactions entre utilisateurs, comme Facebook et Instagram. En somme, tous les réseaux sociaux sont des médias sociaux, mais tous les médias sociaux ne sont pas des réseaux sociaux (Vlad, 2019). Kaplan et Haenlein (2010) élaborent la notion de médias sociaux en tant qu'ensemble d'applications en ligne édifiées sur les bases technologiques du Web 2.0. Ces plateformes stimulent la création ainsi que le partage de contenu généré par les utilisateurs. Ces chercheurs ont divisé les médias sociaux en catégories distinctes comme : les sites de réseaux sociaux (Facebook, Instagram), les blogs et microblogs (Twitter ou X aujourd'hui), les communautés de contenu (YouTube) et les jeux vidéo virtuels (Guild Wars). Parmi ces catégories, la première se démarque par sa popularité au Maroc et sa pertinence particulière pour stimuler l'interaction sociale et les commentaires sur les différents contenus postés en ligne. Ainsi, dans le cadre de notre étude, lorsque nous faisons référence aux médias sociaux, nous faisons spécifiquement allusion à la première catégorie, à savoir les plateformes de réseaux sociaux (Facebook, Instagram et TikTok). En effet, l'avènement des réseaux sociaux a révolutionné l'audience, qui n'est plus seulement un réceptacle passif ou une cible simple des stratégies de communication, mais a évolué pour devenir à la fois émetteur et récepteur (Kaplan et Haenlein, 2010). De plus, ces médias facilitent la formation rapide de communautés de personnes partageant des intérêts communs.

Ces plateformes offrent ainsi un espace dynamique où l'interaction et la participation jouent un rôle essentiel dans la diffusion de l'information et la construction du dialogue entre les individus. Aussi, les réseaux sociaux ont transformé la manière avec laquelle nous interagissons, ouvrant de nouvelles opportunités d'échanges. Cependant, ces plateformes du Web 2.0 ont émergé à une époque où les médias traditionnels suscitent un certain malaise, un terme décrivant l'impact négatif des médias traditionnels sur la participation civique (Dezelan et Vobic, 2016). Ce phénomène influence la façon dont les citoyens s'engagent dans les affaires publiques, leur sentiment de confiance envers le gouvernement et leur propension à s'impliquer dans le militantisme social.

1.3. *Société civile et médias dans la sphère publique marocaine. Quelle modélisation ?*

Dans ce contexte de médiatisation forte de nos sociétés, le discours émanant de la société civile[2] est fortement influencé par les organisations médiatiques et vice versa.

[2] La société civile peut être perçue comme l'ensemble des organisations, associations, groupes et institutions qui existent en dehors du cadre de l'État, de la sphère privée et qui œuvrent pour défendre des causes ou influencer les politiques publiques.

Ces médias s'efforcent souvent d'améliorer les principes de la citoyenneté en favorisant le débat, l'engagement et la pensée critique (Jacobs, 2016). En même temps, ils sont également motivés par des intérêts commerciaux et créatifs, qui peuvent façonner la nature et le contenu du discours public de diverses manières. Penser les différences entre les médias d'opinion et les médias de divertissement reste important pour appréhender la complexité de la communication publique et de l'influence potentielle de la société civile contemporaine marocaine dans ce processus (Bee et Bozzini, 2009) ainsi que pour faire un choix en matière de modèle de communication susceptible d'expliquer cette complexité des rapports entre médias, opinion publique et judicature.

Les médias, souvent qualifiés de quatrième pouvoir, jouent un rôle crucial dans l'élaboration des politiques publiques et la légitimité du pouvoir judiciaire. Ils informent les citoyens, favorisant une citoyenneté éclairée, et renforcent la confiance du public dans les institutions, essentielle au respect de l'État de droit (Hanych et al, 2023). À titre d'exemple, l'appréhension qu'a le public marocain de la judicature nationale dépend largement de la façon avec laquelle les médias la présentent. Cette dynamique place les magistrats dans une position délicate, puisqu'ils doivent être à l'écoute en permanence des sentiments populaires qui peuvent être incarnés dans les organisations de la société civile. Ces dernières ont le don de plaider pour un ensemble de causes et de problématiques sociétales qui sont prioritaires aux yeux de la population.

1.4. *Le modèle de Westley et Maclean*

Le modèle de Westley et MacLean est apparu afin d'appréhender la communication comme un système complexe établi sur les concepts d'environnement (contexte), de barrières (interférences) et de stimulus (message)-réponse (feedback). L'objectif est de cerner la complexité de la diffusion de l'information dans différents contextes sociaux. Par conséquent, la cause de l'échec de cette diffusion ne peut pas seulement être attribuée à la technologie, mais peut également être expliquée par les caractéristiques des médias ou les traits psychologiques du public. Ce postulat considère même la communication en tant que matière permettant l'étude d'autres disciplines. Ainsi, la dimension transdisciplinaire du gabarit et sa pertinence dans les thématiques en lien avec les rapports interpersonnels et organisationnels indiquent que le modèle peut fournir des informations précieuses sur les questions d'actualité. Dans un environnement où les rapports interpersonnels sont en rapide évolution, il est nécessaire de comprendre la dynamique des interactions humaines (Keyton, 2017).

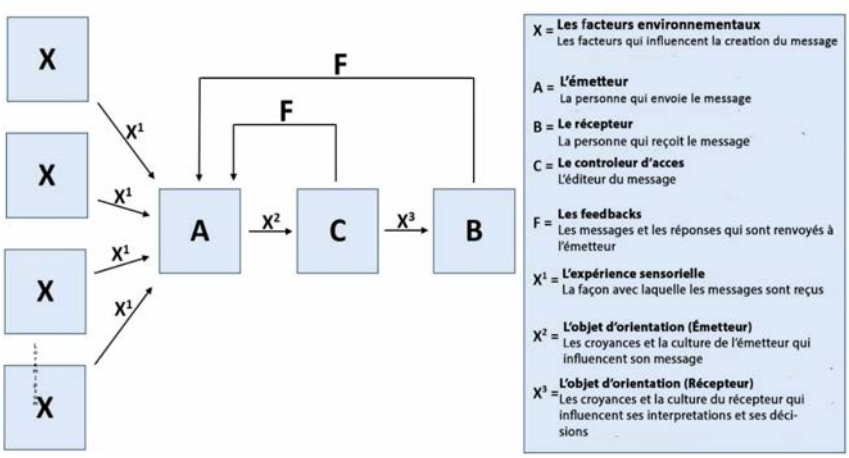


Figure 1. *Le processus communicationnel selon Westley et MacLean*

Le modèle de Westley et MacLean se concentre sur l'interaction entre les différents acteurs dans un processus de communication, mettant en lumière les relations entre les médias, les acteurs sociaux et les messages véhiculés. Il fournit en conséquence un cadre idéal pour analyser la manière dont la réforme de la Moudawana est médiatisée et comment la communication se déroule entre les différents acteurs impliqués dans ce processus (la judicature nationale, les associations, les réseaux sociaux et le public). Chaque acteur a une influence sur la manière dont la réforme est perçue et interprétée. Les réseaux sociaux, par exemple, ont permis aux associations et aux militants de partager leurs positions de manière directe avec le public, créant ainsi une interaction continue. Westley et MacLean insistent sur l'importance de l'engagement du public dans le processus communicationnel. Cet engagement est crucial, particulièrement avec la médiatisation de cette réforme, notamment sur des plateformes comme TikTok, Facebook, ou Instagram, permettant une participation active de la société civile, rendant les individus partie prenante de la discussion sur cette réforme législative.

De là, ce modèle peut aider à expliquer les mécanismes de la médiatisation de la réforme du droit familial au Maroc, en soulignant la circulation des messages, l'implication des divers acteurs et l'interaction entre les différents médias. Cela permet une meilleure compréhension de la façon dont cette refonte juridique est perçue, soutenue ou contestée par la population marocaine, en fonction de l'acteur et du canal impliqué.

2. La médiatisation actuelle de la réforme de la Moudawana : résultats

La dynamique actuelle entre les différentes variables engagées dans le schéma communicationnel marocain, tel qu'elle ressort de cette prévalence des médias sociaux sur la façon dont l'information est diffusée et perçue par l'opinion publique, met en évidence le rôle de médiateur de la société civile marocaine comme canal privilégié entre la population et les pouvoirs publics. Le modèle de communication de Westley et MacLean facilite la compréhension de la dynamique évolutive de cette médiatisation.

2.1. *Médiatisation de la réforme de la Moudawana : compagnes de communication pour la révision du Code du statut personnel*

#MoudawanaKanTsana, qui se traduit par « Le Code de la famille que j'attends », est un mouvement populaire en plein essor sur les médias sociaux, qui défend la réforme du Code de la famille pour faire avancer l'égalité des sexes et assurer la protection des droits des enfants (Medias24, 2024). Cette campagne met en évidence l'appel de plus en plus fort de la société en faveur de réformes inclusives qui donnent la priorité au bien-être et aux droits de chaque membre au sein du cadre familial.

Ce concept numérique innovant axé sur le 2.0 représente un cri de ralliement pour le changement sur diverses plateformes de médias sociaux. Lancée au début de 2024 et qui s'est étalée sur un mois, la campagne virtuelle s'est appuyée sur un large éventail de plateformes numériques populaires au Maroc. Conscient de la force des réseaux sociaux, le mouvement #MoudawanaKanTsana, grâce à la collaboration d'une coalition de contributeurs et d'influenceurs au sein des organisations de la société civile dont l'Association Kif Mama Kif Baba, l'Union Démocratique des Femmes du Maroc et l'Association We4She, s'est déroulé notamment avec la diffusion des témoignages vidéo et un challenge digital sur les pages @Moudawanakantsana sur Facebook, Instagram et TikTok (Jazouli, 2024). Le film "Manifesto", par exemple, vise à sensibiliser l'opinion publique aux enjeux liés à la réforme du Code de la famille, en mettant l'accent sur les défis actuels et l'importance d'une évolution législative. Les témoignages vidéo ont été relayés pour illustrer les réalités vécues par les individus concernés par la réforme. Ces témoignages personnels renforcent l'appel au changement en montrant concrètement les impacts des lois en vigueur sur la vie quotidienne des citoyens. De plus, le défi TikTok a été lancé pour encourager la participation active des internautes et accroître la visibilité de la campagne. Ce challenge invite les utilisateurs de TikTok à créer et partager des vidéos en lien avec le thème de la réforme du Code, favorisant ainsi une large diffusion du message et une mobilisation accrue. Dans le cadre de cet engagement, nombreuses sont les associations qui ont présenté leurs recommandations à l'Instance Nationale chargée de réviser la Moudawana. Depuis novembre 2023, l'Instance a tenu plusieurs séances d'audition avec des associations, institutions et organismes sociétaux qui visaient à recueillir leurs perceptions et propositions concernant les amendements envisagés. Ces propositions comprennent, entre autres :

– L'interdiction définitive des mariages impliquant des mineurs de moins de 18 ans.

− L'élimination de l'obligation de suspendre la garde si la mère se remarie après un divorce.

− La mise en place d'un cadre structuré pour la pension alimentaire afin d'assurer un niveau de vie décent pour l'enfant après le divorce.

− Le plaidoyer pour la représentation légale de l'enfant par les deux parents.

− Le soutien accru pour l'abolition du Taasib (l'héritage par agnation) par la promotion de la liberté testamentaire et successorale.

Ce processus, qui s'est étalé sur deux mois et qui s'est achevé le 28 décembre 2023, a offert la possibilité de tenir un dialogue ouvert avec la société civile en organisant des sessions d'écoutes publiques, permettant aux différentes parties prenantes d'exprimer leurs suggestions pour une réforme qui s'est voulue équitable et globale. Dans les faits, plus de 80 séances d'audition ont été organisées, représentant près de 80 heures d'échanges. Ces sessions ont permis de recueillir les témoignages de plus de 1 500 associations, que ce soit de manière individuelle ou dans le cadre de coordinations et de collectifs engagés dans les domaines de la famille, de la femme et de l'enfance, et aspirant à ce que la révision porte sur plusieurs articles du Code datant de 2004 (Hespress, 2023). En plaidant en faveur de ces révisions, la société civile marocaine démontre ouvertement son engagement à promouvoir l'égalité des sexes et à protéger les droits des enfants, conformément aux objectifs de développement durable établis par le gouvernement**.**

2.2. *Médiatisation de la réforme : modélisation*

Le modèle de communication de Wesely et MacLean aide à comprendre le fonctionnement des processus communicationnels dans le contexte de la médiatisation de cette réforme. Les interactions qui résultent de ce processus nous ont permis d'atteindre un ensemble de résultats. Le schéma de communication que nous avons présenté s'apparente à celui de Westley et MacLean car il essaie d'assimiler l'essentiel des éléments que nous avons mis en avant dans le cadre théorique, à savoir le lien entre la société civile et les médias dans la sphère publique, le rôle de la société civile et des médias sociaux dans la mobilisation en ligne et l'influence des médias sociaux et de l'opinion publique sur le pouvoir judiciaire par l'entremise de la société civile.

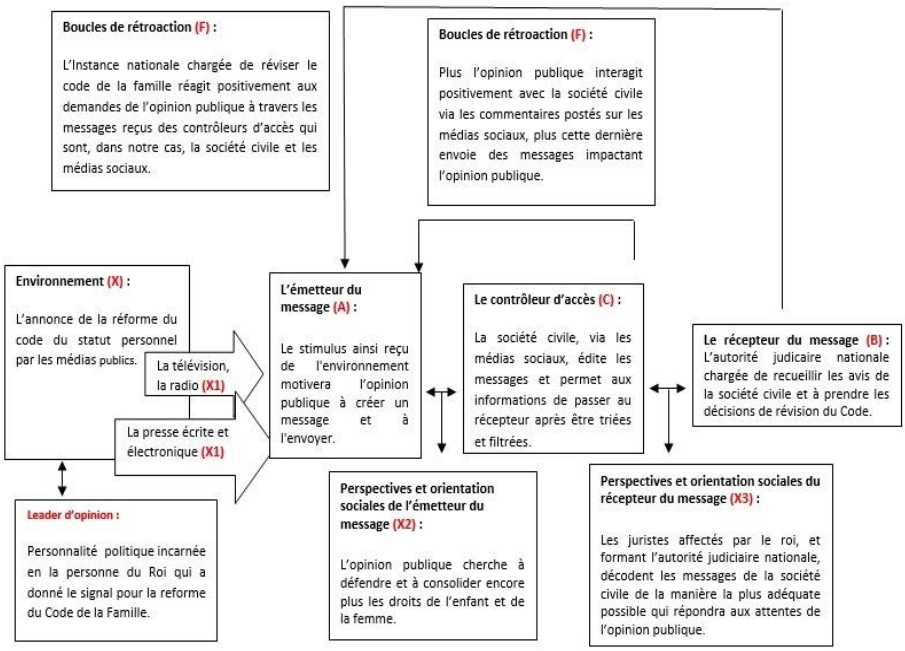


Figure 2. *Transposition du modele de Westley et Maclean sur la médiatisation de la réforme de la Moudawana*

Le lien entre la société civile et les médias dans la sphère publique. Les organisations de la société civile au Maroc défendent un large éventail de thématiques inclinées dans les droits de l'enfant et de la femme dans le cadre de la réforme de la Moudawana. Ces organisations servent souvent d'intermédiaire pour les citoyens en captant leurs préoccupations, en défendant leurs droits et en plaidant en faveur du changement social et politique souhaité dans ce contexte particulier. Depuis le 1er mars 2024, la société civile mène à tambour battant des campagnes pour une médiatisation accrue de la réforme. Les associations s'efforcent d'influencer le discours public et de rallier les citoyens autour de causes spécifiques en lien avec cette révision législative.

Le rôle de la société civile et des médias sociaux dans la mobilisation en ligne. Comme on l'a évoqué précédemment, les médias sociaux sont devenus un outil indispensable pour l'expression de la volonté populaire au Maroc. Les gens de tout bord recourent dorénavant à ces plateformes numériques pour exprimer leurs points de vue, entrer en contact avec le réseau associatif sur les questions en lien avec la réforme du Code de la famille qui est en cours. Les organisations de la société civile à leur tour ne manquent pas cette occasion en recourant à ces plateformes pour sensibiliser sur les diverses questions sociales en lien avec la révision de la Moudawana. Ils se servent d'outils tels que Facebook, Instagram et TikTok pour

partager des informations, recevoir les commentaires et mobiliser en ligne le public en plaidant en faveur du changement.

L'influence des médias sociaux et de l'opinion publique sur le pouvoir judiciaire par l'entremise de la société civile. Les organisations de la société civile dialoguent avec le pouvoir judiciaire, représenté dans notre cas par l'Instance Nationale chargée de la révision de la Moudawana, sur les questions en lien avec les Droits de l'Homme principalement sur les sujets attachés aux droits de la femme et de l'enfant. Comme lors des amendements qui ont eu lieu en 1993 et en 2004, ils peuvent en 2024 avoir un rôle déterminant en faveur des changements souhaités en plaidant notamment pour la prohibition définitive de toutes les formes de mariages impliquant des mineurs de moins de 18 ans, l'instauration d'un cadre approprié concernant les pensions alimentaires pour les enfants issus de parents divorcés, faire évoluer le droit testamentaire en éliminant l'héritage par agnation ou en instaurant l'égalité des sexes dans le droit successoral.

En sensibilisant les juristes de l'instance nationale sur les droits et les procédures juridiques actuels en lien avec le droit de la famille, les ONG marocaines répondront ainsi au mieux aux attentes de l'opinion publique qu'elles représentent. Selon les résultats, les organisations de la société civile peuvent influencer les processus d'élaboration du nouveau Code de la famille, servant ainsi de canal vital à la population, lui fournissant une plate-forme médiatique incarnée dans les médias sociaux pour exprimer ses priorités, défendre ses droits et s'engager dans ce processus démocratique. L'objectif final de ce processus est une refonte législative globale qui impactera certainement la judicature marocaine en lien avec le droit de la famille pour les décennies à venir.

2.3. *Le Modèle de Westley MacLean et ses implications pratiques pour la réforme*

Rantao (2020) s'est penché sur l'importance d'une communication efficace dans les contextes organisationnels et sociétaux, en introduisant des concepts tels que la transmission et la convergence qui mettent en évidence les processus multilatéraux essentiels à un dialogue performant. Son analyse renforce la démonstration du modèle de Westley et MacLean, qui postule que la communication est un processus dynamique et itératif impliquant des boucles de rétroaction, améliorant de fait la compréhension entre les différentes variables engagées dans les échanges informationnels. Macnamara (2010) propose une analyse plus approfondie des transformations en cours dans le paysage médiatique et de leurs implications sur la communication publique. L'auteur soutient que ces changements, souvent attribués à l'émergence des nouveaux médias, doivent être compris non seulement comme des évolutions technologiques, mais surtout comme des transformations ancrées dans des pratiques sociales et culturelles. Dans cet ordre, la montée des médias sociaux a redéfini les dynamiques de communication, permettant une interactivité et une participation accrue du public, ce qui constitue un tournant majeur par rapport aux modèles de communication traditionnels.

La communication telle qu'elle a été déployée par la société civile marocaine s'est réalisée d'une manière graduelle et interactive, cherchant à concilier les besoins de la population et le débat judiciaire actuel en lien avec la réforme du Code de la famille. De cette façon, les associations jouent un rôle déterminant dans la mobilisation et la sensibilisation des citoyens tout en faisant pression sur le gouvernement pour qu'il s'attaque aux problèmes qui touchent à la cellule familiale. La prolifération des médias sociaux a encore dynamisé le tissu associatif national, offrant de nouvelles voies pour organiser, plaider et mobiliser encore plus de personnes en faveur des changements souhaités.

Des plateformes comme Facebook, Instagram et TikTok sont devenues des outils cruciaux pour les ONG marocaines pour diffuser les thématiques et recueillir les soutiens nécessaires à cette réforme judiciaire. Ces campagnes en ligne utilisent des hashtags et du contenu multimédia pour recueillir le soutien de la population en permettant aux gens d'échanger des idées et de coordonner leurs efforts par-delà les limites physiques, amplifiant au final leur impact et leur influence escomptée.

Les médias sociaux facilitent de cette manière la solidarité nationale et le réseautage entre les activistes marocains et les associations. Ces dernières représentent dorénavant la voix de la population en faisant valoir les causes des citoyens auprès des pouvoirs publics pour contester les décisions gouvernementales contraires à l'esprit de la Constitution tout en exposant les incohérences judiciaires actuelles en lien avec le droit de la famille. L'interaction entre les citoyens et l'instance judiciaire chargée de la réforme par l'entremise de la société civile et des médias sociaux aura un impact non négligeable sur la mouture finale d'un texte qui se veut modernisateur et répond en même temps aux évolutions qu'a connue la société lors de ces dernières décennies. Ce processus communicationnel contribuera en fin de compte à renforcer l'État de droit et à promouvoir une gouvernance démocratique qui saura se conformer aux engagements du pays pour la réalisation de ses objectifs en lien avec le développement durable.

Une réforme législative représente ainsi plus qu'un simple texte juridique ; cela signifie une innovation sociale et institutionnelle en termes de pratiques judiciaires. Cependant, le gouvernement marocain continue de rencontrer des difficultés pour adapter sa judicature et les mécanismes qui lui sont associés aux nouvelles aspirations de la société. Comme on l'a précisé, les juges de la famille font souvent preuve d'une forte résistance aux changements et demeurent attachés aux valeurs traditionnelles, considérant les codes réformés comme étant trop libéraux ou s'éloignant des coutumes et des traditions du pays. En outre, il persiste toujours un manque de communication généralisée sur la loi, compromettant l'impact escompté de la réforme souhaitée, laissant ainsi des segments importants de la population dans l'ignorance de leurs droits.

Aussi, l'adoption du modèle de Westley et MacLean à des contextes sociaux autres qu'anglo-saxons peut favoriser les recherches susceptibles de renforcer notre compréhension des mécanismes qui régissent le domaine des relations publiques, et ce, en réponse aux nouveaux problèmes qui émergent dans la sphère médiatique. Il existe en effet un potentiel réel pour développer et enrichir les perspectives d'application de ce modèle en lien avec les évolutions technologiques récentes, simplifiant la reconnaissance des changements qui ont lieu dans les systèmes de valeurs, de croyances et des comportements sociétaux.

Tout bien considéré, la réforme du code de la famille initiée en 2024 demeurera indissociable de la réalité sociale et politique du royaume. Les normes traditionnelles sont remises en question et le gouvernement doit faire face à une pression croissante de la part de la société civile marocaine. De la sorte, les amendements prévus coïncideront avec une expansion rapide du tissu associatif qui recourt continuellement aux médias sociaux afin d'interagir, de mobiliser et de recueillir les avis de l'opinion publique. Les interdépendances et les discussions en cours entre l'instance nationale chargée de la réforme et les organisations de la société civile serviront de jalon pour influencer la pratique et la profession judiciaire en lien avec le droit familial pour les prochaines décennies.

Conclusion

Dans le contexte de la réforme législative, cet article a mis en évidence la relation étroite entre médias sociaux, société civile, opinion publique et pouvoir judiciaire. Cette connexion repose sur une construction médiatique particulière et interactive dont l'issue reste toujours incertaine quant à la mouture finale que prendra le nouveau Code. À la suite de cette étude, les résultats dégagés nous ont permis de mettre en exergue l'impact de la société civile marocaine sur l'opinion publique dans le cadre des amendements envisagés de la Moudawana. Grâce à des actions combinant mobilisation numérique, plaidoyer institutionnel et sensibilisation à grande échelle, des associations marocaines ont réussi à faire évoluer les mentalités sur des questions sensibles comme l'égalité dans l'héritage, la tutelle des enfants ou le mariage des mineures. Cette évolution est notable puisque les médias sociaux ont permis une réappropriation du débat public par la société civile et ont favorisé une interaction directe entre les citoyens et les responsables politiques (l'instance judiciaire nationale) chargés de la réforme. En même temps, les données recueillies nous ont permis d'observer que les médias sociaux et la société civile ont joué un rôle significatif dans l'orientation des débats et des décisions liées à la révision de la Moudawana. Justement, l'augmentation des échanges en ligne sur les questions relatives aux droits des femmes et des enfants a conduit à contester certaines décisions judiciaires antérieures qui se sont avérées incohérentes, voire discriminatoires au regard de l'évolution sociale et économique qu'a connue la société marocaine lors des deux dernières décennies. De ce fait, le gouvernement a mis en place des séances d'écoute

et de consultation où plusieurs organisations associatives ont été invitées à présenter leurs propositions.

Notre étude comporte néanmoins des limites, notamment en ce qui concerne le modèle de communication recouru. Effectivement, Westley et MacLean insistent sur le concept de l'interactivité qui met en avant l'importance des feedbacks et des médiateurs dans la transmission de l'information. Dans le cas de cette révision du droit familial, les médias sociaux ont changé la donne, puisque l'information n'est plus uniquement filtrée par des intermédiaires traditionnels, mais circule directement entre les citoyens et les activistes sur les plateformes digitales, avec une viralité parfois incontrôlable. De même que les algorithmes des réseaux sociaux amplifient certains discours et en invisibilisent d'autres, biaisant la perception de la réforme selon les groupes sociaux et leurs préférences numériques. Par exemple, un utilisateur exposé aux contenus militants pro-égalité dans le droit testamentaire sur Instagram n'aura pas la même perception qu'un autre naviguant dans un environnement numérique conservateur sur cette question.

Ainsi, la refonte du Code de la famille au Maroc ne peut être étudiée uniquement sous l'angle d'un modèle de communication unique, mais doit intégrer des approches plus variées comme les modèles de participation citoyenne en ligne. Précisément, les médias sociaux ont transformé la manière dont les citoyens participent aux processus politiques et sociaux. Contrairement aux médias traditionnels, où la communication est unidirectionnelle, les plateformes numériques permettent une interaction horizontale, où chacun peut exprimer son opinion et influencer les décisions. À l'avenir, plusieurs évolutions peuvent être envisagées en fonction des dynamiques médiatiques, politiques et sociales du Royaume. En conséquence, l'avenir des réformes législatives au Maroc dépendra largement de la capacité des différents acteurs à institutionnaliser les acquis du débat numérique actuel, tout en maintenant un dialogue ouvert et évolutif. L'intégration des nouveaux outils de communication, le renforcement de la participation citoyenne sans mettre à l'écart les médias traditionnels seront autant d'éléments qui assureront des amendements durables et acceptables par les différentes composantes de la société.

Références

Azizi, S. (2019). L'Internet au Maroc : Militantismes, sociabilités et solidarités numériques. Paris: Harmattan.

Bee, C. & Bozzini, E. (2009). Mapping the European Public Sphere: Institutions, Media and Civil Society. London: Routledge.

Dezelan, T. & Vobic, I. (2016). Revolutionizing Political Communication through social media. Hershey: IGI Global.

Hanych, M., Smekal, H. & Benák, J. (2023). The Influence of Public Opinion and Media on Judicial Decision-Making: Elite Judges' Perceptions and Strategies'. International Journal for Court Administration, 14(3), 1-19. https://doi.org/10.36745/ijca.528.

Jacobs, R. (2016, June 30). Media, Culture, and Civil Society. Questions de communication, 29, 379–393.

Jazouli, Z. (2024, 1 mars). #MoudawanaKanTsana rappelle le rôle crucial de la femme marocaine. Hespress. https://fr.hespress.com/355110-moudawanakantsana-rappelle-le-role-crucial-de-la-femme-marocaine.html

Kaplan, A. M. & Haenlein, M. (2010). Users of the world, unite! The challenges and opportunities of social media. Business Horizons, 53(1), 59-68. https://doi.org/10.1016/j.bushor.2009.09.003

Keyton, J. (2017). Communication in Organizations. Annual Review of Organizational Psychology and Organizational Behavior. 4(1). 501-526. https://doi.org/10.1146/annurev-orgpsych-032516-113341

Kirkpatrick, D. (2010). The Facebook effect: The inside story of the company that is connecting the world. New York: Simon & Schuster.

Kole, A. & Gansinger, A. M. (2021). International Aspects of Recent Phenomena in Media and Culture sample pages. Newcastle: Cambridge Scholars Publishing.

Krotz, F. (2009). Mediatization: A concept with which to grasp media and societal change. New York: Peter Lang

Macnamara, J. (2010). 'Emergent' media and public communication: Understanding the changing mediascape. Public Communication Review, 1 (2), 1-16. https://doi.org/10.5130/pcr.v1i2.1867

Mathieu, B. & Verpeaux, M. (2006). La réforme du travail législatif. Paris : Dalloz.

Mounir, O. (2005). La Moudawana, le nouveau droit de la famille au Maroc. Rabat : Editions Marsam.

Murgue, B. (2011). La Moudawana : Les dessous d'une réforme sans précédent. Centre d'études et de recherches sur le Proche-Orient, 102(2), 15 – 29. https://doi.org/10.3917/lcdlo.102.0015

Rédaction Le360 (2023, 01 novembre). L'Instance chargée de la révision du Code de la famille entame les séances d'écoute et d'audition. Le360. https://fr.le360.ma/politique/linstance-chargee-de-la-revision-du-code-de-la-famille-entame-les-seances-decoute-et-daudition_WSMITBWQCZAS3HZISBFXM54SYA/

Rédaction LeBrief (2023, 26 septembre). Révision du Code de la famille : instruction royale au chef du gouvernement. LeBrief. https://www.lebrief.ma/revision-du-code-de-la-famille-instruction-royale-au-chef-du-gouvernement-105870/

Rédaction Medias24 (2024, 11 mars). « Moudawana kan tsana », une campagne de sensibilisation dédiée à la réforme du Code de la famille. Medias24. https://medias24.com/2024/03/07/moudawana-kan-tsana-une-campagne-de-sensibilisation-dediee-a-la-reforme-de-la-moudawana/

Rédaction Hespress (2023, 2 décembre). Code de la famille : 80 séances d'écoute et plus de 1.500 associations auditionnées à ce jour. Hespress. https://fr.hespress.com/342052-code-de-la-famille-80-seances-decoute-et-plus-de-1-500-associations-auditionnees-a-ce-jour.html

Rantao, T. (2020). Communicating information systems security policies: perception and determinism theories (publication No.28279415) [master's dissertation, University of Johannesburg]. ProQuest Dissertations & Theses.

Sadiqi, F. (2017). Women and Knowledge in the Mediterranean. London: Routledge.

Sater, J. (2007). Civil Society and Political Change in Morocco. London: Routledge.

Sultan, M. & Nazneen, S. (2014). Voicing Demands: Feminist Activism in Transitional Contexts. London: Bloomsbury Publishing.

Tjahja, N., Meyer, T., & Shahin, J. (2021). What is civil society and who represents civil society at the IGF? An analysis of civil society typologies in internet governance. Telecommunications Policy, 45(6), 102–141. https://doi.org/10.1016/j.telpol.2021.102141

Tudor, M. A & Bratosin, S. (2020). Croire en la technologie : Médiatisation du futur et futur de la médiatisation. Communication. 37(1). https://doi.org/10.4000/communication.11021

Virkama A. (2009). Discussing Moudawana: Perspectives on Family Code Reform, Gender Equality and Social Change in Morocco. London: Lambert Academic Publishing.

Vlad, D.E. (2019). Concepts of Quality Connected to social media and Emotions. Wiesbaden: Springer Gabler.

Westley, B. H., & MacLean, M. S. (1955). A Conceptual Model for Communications Research. Audio Visual Communication Review, 3(1), 3–12. http://www.jstor.org/stable/30216728